

Plus de 10 000 adhérents Mgéfi
font déjà confiance à Indemuo
Maintien des primes



Indemuo Maintien des primes

Le complément indispensable
de votre garantie maintien de salaire

Mgéfi
groupe matmut

AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Garantissez vos primes en cas de congés maladie

En tant que **mutuelle spécialiste de la fonction publique**, nous savons que les primes constituent une partie importante de vos revenus. Nous avons conçu **la garantie Indemuo Maintien des primes**, un complément indispensable à votre garantie maintien de salaire, déjà incluse dans **vos couverture santé Mgéfi**.

Avec **Indemuo**, c'est la **totalité de vos revenus** (traitement indiciaire + primes) qui peut être assurée **en cas d'arrêt maladie**, et ce, sans formalité médicale !



Quelle est votre indemnisation en cas d'arrêt maladie ?

VOTRE TRAITEMENT INDICIAIRE

Avec la **garantie maintien de salaire (IPTS*)** incluse dans votre couverture santé, la Mgéfi **compense votre perte de salaire à hauteur de 100%** de votre traitement indiciaire net



VOS PRIMES

Indemuo couvre vos primes et vous assure du versement de **l'intégralité** de votre revenu.

* Indemnités pour perte de traitement et salaire.

Indemuo, une garantie complémentaire...



INDISPENSABLE

Indemuo couvre tous **les types d'arrêts maladie**, ordinaire, longue maladie ou longue durée avec des durées d'indemnisation conséquentes :

- 9 mois en cas d'arrêt maladie ordinaire;
- 3 ans en cas de longue maladie;
- 5 ans en cas de maladie longue durée.



FLEXIBLE

Possibilité de **modifier annuellement** à la hausse ou à la baisse votre niveau de garantie (6 niveaux de garantie disponibles)



SIMPLE

Pas de questionnaire médical, quel que soit votre âge ou en cas de changement de niveau de garantie. **Aucune démarche de votre part**, votre administration nous envoie directement les informations.



JUSTE

Une cotisation calculée en fonction de votre TIB, de votre âge et sans tenir compte de votre état de santé.

Comment fonctionne votre garantie Indemuo ?

Choisissez un des **6 niveaux** de garanties d'indemnisation selon le montant de vos primes par rapport à votre TIB.

Réalisez votre devis en ligne sur mgefi.fr

NIVEAUX DE GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE*
Niveau 1	20% du TIB
Niveau 2	30% du TIB
Niveau 3	40% du TIB
Niveau 4	50% du TIB
Niveau 5	80% du TIB
Niveau 6	100% du TIB



Leïla - 26 ans

Indice: 352

(TIB = 352 x 4,85 = 1 707,20€/mois)

Prime: 350€/mois

Elle a choisi le **niveau 1** (20% du TIB) qui couvre les primes à hauteur de **341€**.



Benoît - 38 ans

Indice: 450

(TIB = 450 x 4,85 = 2 182,50€/mois)

Prime: 800€/mois

Il a choisi le **niveau 3** (40% du TIB) qui couvre les primes à hauteur de **873€**.



Cécile - 43 ans

Indice: 450

(TIB = 450 x 4,85 = 2 182,50€/mois)

Prime: 1 000€/mois

Elle a choisi le **niveau 4** (50% du TIB) qui couvre les primes à hauteur de **1 091€**.

Besoin de conseils ?



09 74 75 29 29

(Appel gratuit)

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30



mgefi.fr



Mgéfi

6, rue Bouchardon – CS 50070
75481 Paris Cedex 10



Retrouvez-nous sur



Mgéfi
groupe matmut



Mgéfi, Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité – Siren : 499 982 098 – 6, rue Bouchardon – CS 50070 – 75481 Paris Cedex 10 – www.mgefi.fr